

DÉCISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°001/2025 – 1.1– MP

**Objet : Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Charles Odoyer –
Avenant n° 3 au lot 4 « Isolation par l'extérieur » de la Sarl ART FACADE**

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu le marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Charles Odoyer et notamment l'attribution du lot n°4 « Isolation par l'extérieur » à la SARL ART FACADE, 6 route d'Avignon 30150 ST GENIES DE COMOLAS d'un montant de 312 277.91 € HT soit 374 733.49 € TTC attribué par délibération du conseil municipal n° 094/2023 en date du 12 décembre 2023 ;

Vu l'avenant n° 1 en date du 19/09/2024 présenté par la sarl ART FACADE, 6 route d'Avignon 30150 ST GENIES DE COMOLAS d'un montant de 26 210 € HT soit 31 452 € TTC pour la réalisation de bardages supplémentaires sur ITE ainsi que l'enduit et la peinture sur les murs de la cour nord de l'école élémentaire ;

Vu l'avenant n° 2 en date du 14/11/2024 présenté par la sarl ART FACADE, 6 route d'Avignon 30150 ST GENIES DE COMOLAS d'un montant de 7 560 € HT soit 9 072 € TTC ;

Considérant qu'il y a eu une surface en moins pour la réalisation de bardages supplémentaires sur ITE,

Vu l'avenant n° 3 en date du 27/11/2024 présenté par la sarl ART FACADE, 6 route d'Avignon 30150 ST GENIES DE COMOLAS d'un montant en moins-values de - 4 026 € HT soit - 4 831.20 € TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n° 3 en date du 27/11/2024 présenté par la sarl ART FACADE, 6 route d'Avignon 30150 ST GENIES DE COMOLAS d'un montant de - 4 026 € HT soit - 4 831.20 € TTC.

ARTICLE 2 : Le nouveau montant du marché pour le lot 4 « Isolation par l'extérieur » de la SARL ART FACADE est porté à 342 021.91 € HT soit 410 426.29 € TTC.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 6 janvier 2025.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL



Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID : 030-213002785-20250106-DECISION0012025-AR

